



Paris, le 26 novembre 2012

Monsieur le président,

Le SNITPECT-FO, une nouvelle fois, vous fait part de sa satisfaction de voir l'officialisation des Assises de l'ingénieur, affichées comme une priorité de nos deux ministères (METL et MEDDE), citées dans le fil info ministériel.

Le SNITPECT-FO se félicite de la décision réaffirmée de nos ministres d'y participer et d'y être présentes. La réaffirmation et la refondation de la technicité de l'Etat, après l'intervention du Président de la République devant les maires de France le 20 novembre, devient une priorité gouvernementale et non plus ministérielle.

Alors qu'elle constitue une condition incontournable pour construire des parcours professionnels à même de répondre à cette ambition désormais affichée au niveau politique, la mobilité des ITPE rencontre de nombreux freins statutaires à lever, notamment l'obtention d'un troisième grade, qui résoudrait bon nombre de difficultés à l'essai. Nous l'avons déjà soulevé maintes fois, et réitérons les constats faits. Nous comptons sur la réflexion menée lors des Assises pour conclure enfin positivement sur ce sujet.

Mais, elle rencontre aussi des freins culturels sans aucun sens et néfastes au portage efficace des politiques publiques.

Nous constatons une volonté croissante des DREAL à ouvrir leurs unités territoriales à l'ensemble des missions d'aménagement et de développement du territoire portant les politiques du METL et du MEDDE et les transformer en véritable « front office », le chef d'UT étant la porte d'entrée de la DREAL vis à vis des collectivités. On peut citer, par exemple, les DREAL NPC, PACA, LR ...

Cela pose un vrai problème d'allocation de moyens, ces unités n'émargeant pas aux programmes considérés, et un vrai problème de positionnement vis à vis des DDT. Mais, nous relèverons ici surtout que pour les ITPE, il s'agit d'un **déni de compétences**.

Car ces unités territoriales, initialement constituées dans les DRIRE, n'avaient pour périmètre d'intervention que les installations classées, les véhicules, les mines et les carrières. Leur ouverture pour partie ou à l'ensemble des autres missions d'une DREAL doit aller de pair avec leur ouverture très large à un corps polyvalent, qui a fait ses preuves en terme de transversalité des approches, de capacité à dialoguer avec l'ensemble des services thématiques des DREAL autant qu'avec les élus, les DDT et les préfets de département, le corps des ITPE !

Or, AUCUNE de ces unités n'a à sa tête un ITPE.

Les ITPE exigent donc, au vu des évolutions de compétences constatées dans les UT, que les postes de chef d'UT DREAL leur soient immédiatement largement ouverts. Ils jugeront au nombre d'ITPE nommés chef d'UT de la considération de leur administration à leur égard.

En matière indemnitaire, d'autres sujets sont préoccupants.

La vétusté du mode de calcul de la PSR n'est plus à démontrer. Les ITPE exigent une remise à niveau immédiate de cette prime, qui entérine depuis trop longtemps des inégalités de traitement inacceptables. Ainsi, le SNITPECT-FO a écrit à la DRH pour réclamer une évolution des coefficients et des montants de base à appliquer pour les ITPE.

Le SNITPECT-FO réclame également l'ouverture d'une discussion sur l'application de la circulaire intérim, qui rencontre de sérieuses difficultés d'interprétation. En effet, une lecture restrictive spolie bon nombre de cadres de la juste rémunération d'intérimistes souvent imposés par l'administration.

Nous attirons par ailleurs l'attention de l'administration sur la poursuite du maintien d'un taux pro/pro suffisant pour les années 2014 et au-delà permettant la pérennisation des avancées de la charte de gestion.

Le SNITPECT-FO interpelle l'administration sur l'avancée du dossier ZUS relatif aux bonifications d'ancienneté. Ce dossier traîne maintenant depuis trop longtemps, les ingénieurs réclament son application au plus tôt.

Le SNITPECT-FO réclame enfin, au vu de ce qui est produit pour les DDI, l'ouverture d'un chantier sur la rémunération des astreintes de décision pour l'ensemble des structures du ministère.